

Guide sur le vote à l'intention des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire



Puis-je voter?

Pour pouvoir voter lors d'une élection provinciale, vous devez remplir les conditions suivantes :

- avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin
- avoir la citoyenneté canadienne
- résider en Ontario

Suis-je inscrit ou inscrite pour voter?

Si vous avez 16 ou 17 ans, que vous avez la citoyenneté canadienne et que vous résidez en Ontario, vous pouvez vous inscrire sur le Registre ontarien des futurs votants. Ainsi, à votre 18^e anniversaire, vous serez automatiquement inscrit ou inscrite pour voter : vous pourrez donc voter dès qu'une élection provinciale ou locale sera déclenchée. Pour vérifier, actualiser ou ajouter votre nom et vos coordonnées, rendez-vous sur vReg.InscriptionVoteON.ca.

Quelle adresse dois-je utiliser pour m'inscrire et voter?

Si vous vivez à deux endroits différents – l'un pendant vos études et l'autre en dehors de vos études – vous devrez choisir l'adresse que vous considérez comme votre domicile au moment de l'inscription. Pour vérifier, actualiser ou ajouter votre nom et vos coordonnées, rendez-vous sur vReg.InscriptionVoteON.ca.

Puis-je également m'inscrire pour voter lors des élections locales?

Oui, vous pouvez vous inscrire pour les élections provinciales et locales, et ce, au même endroit. Rendez-vous sur vReg.InscriptionVoteON.ca pour vérifier, actualiser ou ajouter votre nom et vos coordonnées sur le Registre en vue des élections provinciales, des élections municipales, des élections des conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et des élections des conseillers et conseillères scolaires.

Où voter lors d'une élection provinciale?

Si vous étudiez en Ontario mais vivez loin de votre domicile, vous pouvez voter dans la circonscription électorale :

- soit de votre domicile permanent
- soit de l'adresse où vous résidez pendant vos études

Si vous étudiez en dehors de l'Ontario, vous pouvez voter :

- soit [par la poste](#)
- soit en vous inscrivant sur le [Registre des électeurs absents](#)

Si votre nom figure sur le Registre des électeurs absents, vous recevrez automatiquement une [trousse de vote](#) par la poste dès qu'une élection sera déclenchée dans votre circonscription électorale.

Pour savoir où, quand et comment voter lors d'une élection provinciale, rendez-vous sur servicesauxelecteurs.elections.on.ca.

De quelle pièce d'identité ai-je besoin pour voter lors d'une élection provinciale?

Si vous êtes inscrit ou inscrite pour voter, vous recevrez par la poste une carte d'information de l'électeur (CIE). Au moment de voter, vous devrez présenter cette carte ainsi qu'une pièce d'identité sur laquelle figure votre nom.

Si vous n'avez pas cette carte, vous pouvez quand même voter. Toutefois, au moment de voter, vous devrez présenter une pièce d'identité sur laquelle figurent à la fois votre nom et votre adresse personnelle.

Sont notamment acceptés les permis de conduire de l'Ontario, les factures de téléphone, les cartes d'étudiant et les relevés de notes, qui peuvent être présentés sur un appareil mobile.

Pour trouver d'autres exemples de pièces d'identité acceptées, rendez-vous sur elections.on.ca/identification-vote.

Comment voter par la poste lors d'une élection provinciale?

Présentez une demande, accompagnée d'une pièce d'identité comportant votre nom et votre adresse personnelle en Ontario. Veuillez noter que les pièces d'identité pouvant être jointes à une demande de vote par la poste sont différentes de celles pouvant être présentées lorsque vous votez en personne. Pour consulter la liste des pièces d'identité acceptées, rendez-vous sur elections.on.ca/identification-voteparlaposte.

Si vous étudiez en dehors de l'Ontario, vous pouvez vous inscrire sur le Registre des électeurs absents afin de recevoir une trousse de vote dès qu'une élection sera déclenchée dans la circonscription électorale dont vous dépendez.

